

DEMANDE DE DEVIS ADDUCTION EAU POTABLE

ENR_ABO_023_V2_RES 05/07/21

<u>Nature de la demande :</u>	☐ Création d'un nouveau branchement d'eau potable
	□ Déplacement de compteur
	☐ Ajout compteur supplémentaire (si branchement déjà existant)
	Nombre souhaité :

Pièces à joindre au dossier de demande :

- Le présent formulaire dûment complété, daté et signé ;
- Un plan de situation au 1/25 000ème ;
- Un plan de masse donnant les limites de la propriété, la situation de l'immeuble sur le terrain, l'implantation souhaitée du compteur (échelle maximum : 1/500).

Dès réception de ce formulaire complété et des pièces demandées, nos services prendront contact avec vous pour prendre un rendez-vous sur site en présence d'un agent de EMMA.

I - Le demandeur			
Nom, Prénom :			
Adresse de correspondance :			
Adresse électronique :			
T. Owner Calaborate Instruments			
II - Caractéristiques du terrain			
Adresse du projet :			
Commune du projet			
Numéro de permis de construire :	□ Projet sans dépôt de PC		
Nom et adresse du propriétaire si différent du demandeur :			
Références cadastrales (section et nº de parcelles) :			
Superficie :			

III - Caractéristiques des locaux à desservir		
Construction achevée depuis plus de 2 ans (TVA 10%) :		
☐ Maison d'habitation individuelle ne comportant qu'un logement		
□ Résidence principale □ Résidence secondaire		
☐ Bâtiment comportant plusieurs logements :		
Nombre de logements : Nombre de compteurs souhaités :		
☐ Local professionnel Destination & Activité :		
Nombre d'employés :		
☐ Industriel (<i>une fiche de renseignement pourra être demandée par le service pour les usages spécifiques</i>)		
☐ Défense incendie, Débit de pointe : Pression minimale :		
☐ Arrosage des espaces verts uniquement (compteur vert)		
☐ Immeuble collectif (compteur général) :		
Nombre de logements : Besoins journaliers : Débit de pointe :		
<u>Procédure</u>		
 Un devis sera transmis au demandeur sous un délai de quatre semaines suivant la demande Les travaux seront réalisés sous un délai de huit semaines suivant la validation du devis (sous réserve d'obtention des autorisations administratives nécessaires) Suite à la réalisation des travaux, la facture définitive sera transmise au demandeur 		
<u>Obligations</u>		
Nous attirons l'attention du demandeur sur les points suivants : les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau public d'adduction d'eau potable et un captage privé (puits, forage, cuve de récupération des eaux de pluie) est interdite.		
<u>Engagement</u>		
Le pétitionnaire soussigné s'engage à respecter le règlement du service d'eau du syndicat mixte EMMA.		
Fait à : Signature :		
Le		

CENTRE ADMINISTRATIF | 6, allée des Magnolias | BP 25 40231 St Vincent de Tyrosse Cedex | **Tél. : 05 58 77 02 40** Du lundi au vendredi : 8h - 17h45 sans interruption CENTRE SOUSTONS | 1, square d'Aquitaine | BP 55 40141 Soustons Cedex | **Tél.: 05 58 41 43 15** Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30